

Acte de Mariage de Charles Joseph Duzardin
et de Seraphine Joseph Baratte.



Mariage

L'an Mil huit cent trente cinq, le vingt deuxième
septembre, sur les dix heures du matin, pardevant nous
Michel Joseph Spovitz adjoint au Maire de la ville
de Seltz, chef Lieu de Canton, arrondissement
de Seltz, département du nord, faisant fonctions
d'officier de l'état civil en vertu de délégation
du Maire; sont comparus publiquement en La
Maison Communale pour contracter Mariage.

D'une part Charles Joseph Duzardin, Cultivateur
âgé de vingt cinq ans, ainsi qu'il est constaté par
son acte de naissance, en date du vingt deux Mars
mil huit cent dix, inscrit au registre de cette ville,
domicilié à Seltz, majeur, fils légitime de
Seraphine Joseph Duzardin, décédé à Seltz, le vingt deux
septembre, mil huit cent trente un, ainsi qu'il est constaté
par son acte de décès inscrit au registre de cette ville,
et de Seraphine Joseph Mollet, propriétaire, domiciliée à
Seltz, ici présente et consentante audit Mariage.

Et l'autre part: Seraphine Joseph Baratte, Sans
profession, âgée de vingt ans, ainsi qu'il est constaté par
son acte de naissance en date du quatorze Mars, mil huit
cent quinze, inscrit au registre de cette ville, domiciliée
à Seltz, mineure, fille légitime de Louis Joseph Baratte,
fermier, domicilié à Seltz, ici présent et consentant
audit Mariage et de Amélie Joseph Bazeux, décédée
à Seltz, le deux septembre, mil huit cent
trente quatre, ainsi qu'il conste de l'acte de décès
qui nous a été représenté.

Lesquels nous ont requis de procéder à La
célébration du Mariage projeté entre eux et dont
les publications ont été faites devant la principale
porte d'entrée de notre maison communale, savoir;
la première le dix neuf septembre, présent mois et
la seconde le vingt six du même mois; aucune
opposition audit Mariage ne nous ayant été signifiée
faisant droit à leur requête, après avoir donné
lecture de toutes les pièces ci dessus mentionnées
du chapitre six du Code civil intitulé du Mariage,
avons demandé au futur époux et à la future
épouse s'ils veulent se prendre pour mari et

pour femme, Chacun d'eux ayant signé son
separément et affirmatifement sous seing
et sceau de la Loi que ledits Charles Joseph
Dugardin et Siraphine Joseph Baratte
sont unis en mariage.

De quoi nous avons dressé acte en présence de
Charles Joseph Roussel, âgé de trente sept ans,
fermier, domicilié à Wattignies, frère par alliance
à L'epouse, de Augustin Dugardin, âgé de vingt neuf
ans, salinier, domicilié à Declin, frère à L'epouse, de
Henri Choquiere, âgé de trente un ans, fermier, domicilié
à Declin, frère par alliance à L'epouse et de Auguste
Aime Defred, âgé de vingt quatre ans, fermier, domicilié
à Loos, cousin germain du côté paternel à L'epouse.
Lecture faite du présent acte, les époux, la mère de
L'epouse, le père de L'epouse et les quatre témoins
l'ont signé avec Nous.

Par Dugardin S. Baratte n. Mollé,

Louis Baratte

A Deverez

C. Roussel

Dugardin S. Choquiere

M. J. Defred